

## LE 11 OCTOBRE 2022

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le onzième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-deux (2022-10-11), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire monsieur René Beaugard.  
La directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

### PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beaugard.

Les conseillers : madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beaugard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur.

Public : Une personne assiste à la séance du conseil.

### CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la greffière de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-10-177

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** a été constaté ;

Le maire monsieur René Beaugard ouvre la séance à 20 h.

2022-10-178

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la greffière leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

**SUR PROPOSITION** de François Lamoureux

**DÛMENT APPUYÉ** par Christian Marois

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

### **ORDRE DU JOUR**

#### **PRÉSENCES**

#### **CONSTATATION DU QUORUM**

#### **1- SÉANCE ORDINAIRE**

1.1 Ouverture de la séance

#### **2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de septembre

#### **3- PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **4- CORRESPONDANCE**

#### **5- FINANCE**

5.1 Rapport de la greffière-trésorière – Septembre 2022

5.2 Autorisation des comptes à payer – Octobre 2022

#### **6- ADMINISTRATION**

6.1 Coop Au cœur du village - Suivi

6.2 Canton de Roxton - Budget d'entretien 2023 du Petit 3<sup>e</sup> Rang

6.3 SPA des Cantons – Grille tarifaire 2023 selon l'entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de la municipalité

6.4 Transport adapté pour nous inc. – Adoption quote-part 2023

6.5 Renouvellement des assurances de la municipalité pour 2023

6.6 Accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Formation du comité

## 7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 7.1 Rapports verbaux ou écrits :
  - 7.1.1 Greffière-trésorière
  - 7.1.2 Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement
  - 7.1.3 Protection incendie / Sécurité publique

## 8- VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Déneigement du stationnement de la salle des loisirs
- 8.2 Déneigement du stationnement de la coopérative Au cœur du village
- 8.3 Épandage d'abrasif sur les stationnements de la coopérative au cœur du village et de la salle des loisirs **Item reporté**
- 8.4 Dave Williams, ingénieur – Offre de services professionnels en génie civil – Banque d'heures 2022

## 9- URBANISME

- 9.1 Gestim inc. – Nomination d'une inspectrice supplémentaire en bâtiment et en environnement attiré à la municipalité
- 9.2 Entente relative à la construction et à la cession d'une rue privée – Lot 4 295 404 du cadastre du Québec

## 10- LOISIRS

### 11- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 11.1 Fonds *Montérégie, On Bouge !* Loisir et Sport Montérégie – Demande de subvention
- 11.2 Russell Paysagement inc. – Offre de service pour carottage du terrain des loisirs
- 11.3 Marché de Noël de la Haute-Yamaska – Publicité pour le Salon des Ventes de Saint-Joachim

### 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-10-179

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION** de Francine Vallières Juteau

**DÛMENT APPUYÉ** par Johanne Desabrais

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

### CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 MRC La Haute-Yamaska : mandat à la firme Tetra-Tech pour l'élaboration de l'appel d'offres pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :
  - La Branche 21 de la rivière Castagne, située sur le lot 3 988 129 du cadastre du Québec, dans le secteur du chemin Fontaine;
  - La Branche 32 de la rivière Castagne, située sur le lot 3 988 035 dans le secteur du Petit 3e Rang;
  - Le cours d'eau sans nom (secteur 8e Rang et Route 241).
- 4.2 Communiqué de la MRC et du Service de protection des incendies de Waterloo soulignant la Semaine de prévention des incendies, qui aura lieu du 9 au 15 octobre 2022, sous le thème : *Le premier responsable, c'est toi!*
- 4.3 Ministère des Transports : courriel mentionnant que l'installation des feux clignotants et des arrêts à l'intersection de la Route 241 et du 8<sup>e</sup> Rang sont toujours prévus pour 2022 malgré les délais.
- 4.4 La fondation Au Diapason : 22<sup>e</sup> édition de la Campagne de poinsettias.

2022-10-180

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – SEPTEMBRE 2022**

**Soumis au conseil :** Rapport écrit en date du 11 octobre 2022 portant sur les dépenses du 14 septembre au 11 octobre 2022 a été remis au préalable à tous les membres du conseil ;

**SUR PROPOSITION de** Sophie Beauregard

**DÛMENT APPUYÉE par** Pierre Daigle

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 14 septembre et le 11 octobre 2022.

**QUE** ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2022-10-181

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2022**

**Soumis au conseil :** Liste des comptes de septembre 2022.

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DÛMENT APPUYÉE par** François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de septembre 2022	
Dépôt #2200204 au dépôt #2200235	<b>17 371.92\$</b>

Comptes à payer pour octobre 2022 :		
Chèque #2200252 au chèque #2200290	39 398.79\$	
Paieement par internet	92 550.42\$	
Comptes à payer pour octobre 2022		<b>131 949.21\$</b>

**QUE** la greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

**SUIVI - COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE**

Pas de suivi déposé.

2022-10-182

**CANTON DE ROXTON - BUDGET D'ENTRETIEN 2023 DU PETIT 3<sup>E</sup> RANG**

**Soumis au conseil :** Prévisions budgétaires 2023 de la municipalité du Canton de Roxton portant sur l'entretien du Petit 3<sup>e</sup> Rang.

**ATTENDU QUE** selon l'entente intermunicipale, pour l'entretien du Petit 3<sup>e</sup> Rang, la Municipalité du Canton de Roxton présente un budget d'entretien sous deux options, soit :

- le montant des dépenses d'entretien sans subvention gouvernementale ;
- le montant des dépenses d'entretien avec la subvention gouvernementale.

**ATTENDU QU'**une partie n'est pas assujettie aux subventions d'entretien des routes du gouvernement ;

**ATTENDU QUE** les coûts d'entretien, selon l'entente, sont répartis à parts égales entre les municipalités ;

**SUR PROPOSITION de** Christian Marois

**DÛMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil approuve, tel que déposé, les prévisions budgétaires 2023 du Canton de Roxton pour l'entretien du Petit 3<sup>e</sup> Rang ;

	Roxton Falls Budget d'entretien 2023	Montant à répartir selon l'entente 50%
Coût annuel des travaux	7 975.00 \$	3 987.50 \$
Subvention gouvernementale applicable	6 803.19 \$	
Excédent des coûts à répartir	1 171.81 \$	585.91 \$
Portion non subventionnable	2 750.00 \$	1 375.00 \$

**QUE** ce conseil se réserve le droit de ne pas déboursier le montant maximum prévu au budget advenant que la municipalité du Canton de Roxton ne reçoive pas la subvention du gouvernement du Québec pour la prise en charge de son réseau routier.

**QUE** cette résolution soit transmise à la municipalité du Canton de Roxton.

2022-10-183

**SPA DES CANTONS – GRILLE TARIFAIRE 2023 SELON L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**Soumis au conseil** : SPA des Cantons dépose une nouvelle grille tarifaire effective pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**ATTENDU QU'**en novembre 2020 le conseil a approuvé une Entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de la municipalité (résolution 2020-11-200);

**ATTENDU QUE** le 11 janvier 2022, le conseil a ajouté le service de ramassage et de disposition de carcasse de chevreuil et de petits animaux (2022-01-014)

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des services offerts et de la liste de prix proposé par la SPA des Cantons pour l'année 2023;

**SUR PROPOSITION de** François Lamoureux

**DUMENT APPUYÉE par** Pierre Daigle

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte la grille tarifaire 2023 déposée par la Société protectrice des animaux des Cantons.

**QUE** la SPA des Cantons est également responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux sur l'ensemble de notre territoire.

**QUE** ce service sera rendu sur appel des employés de la municipalité seulement.

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet aux présentes, pour et au nom de la municipalité, s'il y a lieu.

2022-10-184

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. – ADOPTION QUOTE-PART 2023**

**Soumis au conseil** : Lettre du 28 septembre 2022 de madame Manon Bessette, directrice concernant la quote-part de la municipalité pour l'année 2023 pour le service Transport adapté pour nous Inc.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford subventionne le service de Transport adapté pour nous Inc., par une quote-part annuelle ;

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DUMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford renouvelle son entente avec Transport adapté pour Nous Inc. pour l'année 2023 et confirme sa participation au transport adapté.

**QUE** la municipalité nomme Transport adapté pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

**QUE** la municipalité accepte que la Ville de Waterloo agisse comme ville mandataire.

**QUE** la municipalité accepte le plan de transport mis à jour en septembre 2022.

**QUE** la municipalité accepte les prévisions budgétaires 2023 de Transport adapté pour Nous Inc.

**QUE** la contribution financière de la municipalité pour l'année 2023 sera de 5 070\$,

**QUE** la municipalité accepte l'horaire suivant pour l'année 2023 :

- 52 semaines / année
- Lundi au vendredi de 7 h à 21 h.
- Samedi de 8 h à 18 h
- Dimanche fermé (sauf jours de Fête)
- Journées fériées : 9 h à 19 h

Le dimanche étant une journée peut fréquentée il n'y pas de service de transport cette journée sauf pour les dimanches des longues fins de semaine et lorsque le dimanche sera une journée de fête. Ex. : Jour de l'an, Dimanche de Pâques, Fête des Mères, Journée des Patriotes, Fête des Pères, St-Jean, Fête du Canada, Fête du Travail, Action de Grâce, Jour de Noël.

**QUE** la municipalité accepte la tarification au Transport adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2023, soit :

- 3.25\$ / passage partout sur le territoire
- 6.50\$ / passage pour Granby, Cowansville, Bromont, Sutton
- 8.75\$ / passage pour Magog
- 34.00\$ / passage pour Sherbrooke
- 30.00\$ / livret de 10 coupons de 3.25\$

\*Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

**QUE** les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour motif médical seulement.

2022-10-185

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la proposition de renouvellement pour les assurances générales de la municipalité pour l'année 2023 de La Mutuelle des Municipalités du Québec ;

**SUR PROPOSITION** de Francine Vallières Juteau

**DUMENT APPUYÉE** par Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte de renouveler les assurances générales de la municipalité avec La Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2023.

**QUE** ce conseil accepte les conditions de tarification pour cette période pour un montant total de 25 466.76\$, taxes applicables incluses.

**QUE** ce conseil accepte également le renouvellement de l'assurance accident des bénévoles et des dirigeants pour un montant total de 572.25\$, taxes applicables incluses.

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

2022-10-186

**ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – FORMATION DU COMITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

**ATTENDU QUE** les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

**ATTENDU QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**ATTENDU QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

**ATTENDU QU'**à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford doit constituer un tel comité;

**SUR PROPOSITION** de Pierre Daigle

**DUMENT APPUYÉE** par François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité**

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels madame France Lagrandeur, Directrice générale et greffière-trésorière;
- de madame Lise Ferland, adjointe administrative.

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

**RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :**

**INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur municipal dépose son rapport écrit des permis émis pour le mois.

**PROTECTION DES INCENDIES**

Dépôt du rapport annuel 2021

Dépôt du rapport mensuel de septembre 2022

**RAPPORT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Dépôt du bulletin d'information policière du 30 août au 13 septembre 2022

Dépôt du bulletin d'information policière du 13 au 27 septembre 2022

2022-10-187

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS**

**Soumis au conseil :** Deux (2) offres de service.

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire attribuer le déneigement du stationnement de la salle des loisirs ;

**ATTENDU QUE** les travaux de déneigement ne comprennent pas la fourniture et l'épandage des abrasifs ;

**SUR PROPOSITION par** Christian Marois

**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accorde le déneigement du stationnement de la salle des loisirs située au 556, de la rue des Loisirs à Épandage SV représenté par monsieur Samuel Vandervelpen, pour la saison d'hiver 2022-2023 au prix forfaitaire annuel de 1 100\$ plus les taxes applicables.

**QU'Épandage SV** doit déposer à la municipalité, dans les plus brefs délais, une copie de sa police d'assurance responsabilité civile d'un montant minimum de deux millions de dollars (2 000 000\$) qui mentionne que la police comprend le déneigement durant l'hiver et la maintenir en vigueur jusqu'à la fin de la période des travaux.

**QUE** le stationnement de la salle des loisirs devra être déneigé en tout temps (7 jours sur 7) pour 7h30 le matin.

**QUE** ces travaux se feront sous la supervision de l'administration municipale.

**QUE** l'administration municipale ainsi que le maire sont les représentants de la municipalité pouvant émettre les avis de réprimandes, si nécessaire, lors de l'exécution de ce contrat.

**QUE** les modalités de paiement seront faites de la façon suivante :

- Un premier (1<sup>er</sup>) versement représentant 50% du contrat sera versé le 1<sup>er</sup> novembre;
- Un deuxième (2<sup>e</sup>) versement représentant 50% du contrat sera versé en mai, en guise de retenue pour pleine satisfaction de l'exécution du contrat.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner le plein effet à la présente résolution.

2022-10-188

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE**

**Soumis au conseil :** Offre de service de Alex Marois.

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désire attribuer le déneigement de la coopérative Au cœur du village pour la saison 2022-2023;

**ATTENDU QUE** les travaux de déneigement ne comprennent pas la fourniture et l'épandage des abrasifs ;

**SUR PROPOSITION par** Pierre Daigle

**DÛMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accorde le déneigement du stationnement de la coopérative Au cœur du village situé au 645, de la rue Principale à monsieur Alex Marois, pour la saison hiver 2022-2023 au prix forfaitaire annuel de 3 000\$ plus les taxes applicables.

**QUE** monsieur Marois doit déposer à la municipalité dans les plus brefs délais, une copie de sa police d'assurance responsabilité civile d'un montant minimum de deux millions de dollars (2 000 000\$) qui mentionne que la police comprend le déneigement durant l'hiver et la maintenir en vigueur jusqu'à la fin de la période des travaux.

**QUE** le stationnement de la Coop Au cœur du village devra être déneigé en tout temps (7 jours sur 7) pour 6 h 30 le matin et lors de toute autre accumulation de neige durant la journée excédent 5 cm (2 pouces). Une attention particulière devra être portée aux couvercles des citernes de gaz.

**QUE** ces travaux se feront sous la supervision de l'administration municipale.

**QUE** l'administration municipale ainsi que le maire sont les représentants de la municipalité pouvant émettre les avis de réprimandes, si nécessaire, lors de l'exécution de ce contrat.

**QUE** les modalités de paiement seront faites de la façon suivante :

- Un premier (1<sup>er</sup>) versement représentant 30% du contrat sera versé en décembre;
- Un deuxième (2<sup>e</sup>) versement représentant 40% du contrat sera versé en février;
- Et un troisième (3<sup>e</sup>) versement représentant 30% du contrat sera versé en mai, en guise de retenue pour pleine satisfaction de l'exécution du contrat.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner plein effet à la présente résolution

#### **ÉPANDAGE D'ABRASIF SUR LES STATIONNEMENTS DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE ET DE LA SALLE DES LOISIRS POUR 2022-2023**

**Item reporté**

2022-10-189

#### **DAVE WILLIAMS, INGÉNIEUR – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL – BANQUE D'HEURES 2022**

**Soumis au conseil :** Proposition d'honoraires pour les services professionnels en génie civil concernant une banque d'heure pour l'année 2022.

**ATTENDU QUE** dans le cadre de besoin technique, d'assistance pour des projets spéciaux, de demande de subvention, d'expertise et autres, il serait opportun d'avoir facilement accès à des services professionnels en génie civil ;

**SUR PROPOSITION** de Christian Marois

**DŪMENT APPUYÉE** par François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil approuve l'offre de services professionnels en génie civil concernant une banque d'heure pour l'année 2022, tel que soumis dans la proposition du 21 septembre 2022 (GC00704).

2022-10-190

#### **GESTIM INC. – NOMINATION D'UNE INSPECTRICE SUPPLÉMENTAIRE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ATTITRÉE À LA MUNICIPALITÉ**

**Soumis au conseil :** Nouvelle ressource chez Gestim.

**ATTENDU QUE** par la résolution 2022-07-150, le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est assuré par madame Anne-Marie Pariseault ;

**ATTENDU QUE** pour mieux répondre aux demandes d'informations et de permis déposés, il serait nécessaire d'avoir une ressource supplémentaire afin d'offrir le service sur deux (2) jours par semaine ;

**SUR PROPOSITION** de Francine Vallières Juteau

**DŪMENT APPUYÉE** par Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil nomme madame Rosie Loiselle inspectrice en bâtiment et en environnement pour appuyer et soutenir madame Anne-Marie Pariseault dans le travail d'inspectrice en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford.

2022-10-191

**ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET À LA CESSION D'UNE RUE PRIVÉE – LOT 4 295 404 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**Soumis au conseil** : Entente entre le promoteur monsieur Marco Dubois et la municipalité, concernant la cession d'une rue privée située sur le lot 4 295 404 du cadastre du Québec à la municipalité.

**ATTENDU QUE** monsieur Marco Dubois est propriétaire du lot 4 295 404 du cadastre du Québec depuis le 15 décembre 2021, et désire céder gratuitement la future rue de son développement à la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford ;

**ATTENDU QUE** les travaux de construction de la rue située sur le lot 4 295 404 du cadastre du Québec n'ont pas été effectués à ce jour par le nouveau propriétaire ;

**ATTENDU QUE** monsieur Dubois désire obtenir une entente écrite concernant la procédure à suivre pour la cession de la rue privée (lot 4 295 404) à la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepterait que le propriétaire lui cède la rue, une fois construite, complètement terminée et répondant aux conditions prévues à la réglementation municipale en vigueur, et plus particulièrement celles contenues au chapitre V du Règlement de lotissement numéro 492-2007 de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire s'engage à réaliser ou faire réaliser les travaux précités en conformité avec la réglementation municipale, sous la supervision de l'ingénieur choisi par la Municipalité, soit monsieur Dave Williams, le tout aux frais du propriétaire monsieur Marco Dubois ;

**ATTENDU QUE** ladite rue privée porte le nom de « Rue du Clos-des-Boyer »;

**ATTENDU QUE** l'entente a été soumise à monsieur Marco Dubois ;

**SUR PROPOSITION de** Johanne Desabrais

**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accepte l'entente telle que soumise à monsieur Marco Dubois.

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité, ainsi que tout autre document, si nécessaire, pour donner plein effet à la présente résolution.

2022-10-192

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRES – FONDS MONTÉRÉGIE ON BOUGE ! LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

**ATTENDU QUE** la municipalité projette l'installation d'un « Parcours de 9 trous de disc golf » sur le terrain des loisirs pour la pratique d'activités en plein air et désire déposer une demande d'aide financière;

**SUR PROPOSITION de** Pierre Daigle

**DÛMENT APPUYÉE par** Francine Vallières Juteau

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise la présentation du projet de « Parcours de 9 trous de disc golf » à Loisir et sport Montérégie dans le cadre du *Fonds Montérégie, on bouge!*

**QUE** soit confirmé l'engagement de municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

**QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford désigne madame France Lagrandeur, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2022-10-193

**RUSSELL PAYSAGEMENT INC. – OFFRE DE SERVICE POUR CAROTTAGE DU TERRAIN DES LOISIRS**

**Soumis au conseil** : soumission pour le carottage et le roulement du terrain de baseball et du skatepark.

**ATTENDU QUE** des efforts ont été déployés pour niveler le terrain de baseball, en 2022, et que des améliorations doivent encore être effectuées;

**ATTENDU QUE** la construction et l'aménagement du nouveau skatepark ;

**SUR PROPOSITION de** Christian Marois

**DÛMENT APPUYÉE par** Sophie Beauregard

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**



**QUE** ce conseil accorde le mandat à Russell Paysagement inc. pour effectuer le carottage et le roulement du terrain de baseball et le roulement du pourtour du skatepark, le tout pour le montant de 500\$ (plus taxes applicable).

2022-10-194

**MARCHÉ DE NOËL DE LA HAUTE-YAMASKA – PUBLICITÉ POUR LE SALON DES VENTES DE SAINT-JOACHIM**

**Soumis au conseil** : Courriel de Mme Stéphanie Beaulac, agente de développement des Marchés publics pour la MRC de La Haute-Yamaska demandant une collaboration financière.

**ATTENDU QUE** la MRC de La Haute-Yamaska fait la promotion des Marchés de Noël sur son territoire incluant le Salon des Ventes de Saint-Joachim-de-Shefford, qui aura lieu le 11 décembre à la salle Esperanza ;

**ATTENDU QUE** les promotions comprennent les annonces radio, publicités dans les journaux et carton envoyé en publipostage, qui seront déployées sur le territoire ;

**SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard**

**DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :**

**QUE** ce conseil accorde une aide financière de 900\$ pour contribuer à promouvoir le Salon des Ventes de Saint-Joachim sur tout le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal alloue une période au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2022-10-195

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

**ATTENDU QUE** tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités ; la présente séance est levée à 20 h 35.

---

**France Lagrandeur**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**  
**Greffière de l'assemblée**

---

**René Beauregard**  
**Maire**

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».